

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 V. 57 Vœu relatif aux dysfonctionnements de la rentrée scolaire dans les collèges et lycées

Le Conseil de Paris,

Considérant que dans le cadre des engagements de campagne de la majorité municipale il a
Considérant les nombreux dysfonctionnements de la rentrée scolaire constatés à Paris dans de nombreux arrondissements se traduisant par près de 260 élèves entrant en collège et en lycée non affectés au 1^{er} septembre ;

Considérant que cette situation traduit une réelle défaillance de la mission de service public d'éducation nationale ;

Considérant que face à cette situation, le Rectorat n'a plus communiqué les chiffres des enfants non affectés à la rentrée ;

Considérant la difficulté qu'ont rencontrée les familles pour joindre le Rectorat et le délai de plusieurs semaines qui leur était donné pour avoir un rendez-vous sur ces problèmes de non-affectation ;

Considérant le manque de personnels administratifs permettant de faire fonctionner convenablement les établissements scolaires ;

Considérant que cette situation traduit plus largement l'insuffisance du nombre de postes dans l'éducation nationale, tant de postes enseignants que de postes d'accompagnements ;

Considérant l'absence de postes de remplaçants en nombre suffisants pour couvrir les besoins liés aux absences des professeur·e·s ;

Considérant qu'aucune mesure visant à compenser ce manque de personnels n'a été annoncée dans les priorités du plan de relance du gouvernement ;

Considérant que la baisse drastique du nombre d'élèves par classe permettrait à la fois d'améliorer la qualité de l'enseignement, mais aussi de répondre aux mesures de distanciation sanitaire ;

Considérant que plusieurs pays européens se sont engagés dans l'embauche massive d'enseignant·e·s pour baisser le nombre d'élèves par classe ;

Considérant que la politique de réduction des moyens des établissements publics entraîne cette gestion à flux tendu, qui débouche sur l'embolie du système à la moindre fluctuation à la hausse des besoins, comme constaté dans d'autres services publics (hôpitaux etc) ;

Considérant que les dysfonctionnements de cette année sont en partie liés à l'augmentation des inscriptions dans les collèges lycées publics des élèves en provenance des collèges privés qui favorisent une ségrégation sociale importante sur Paris ;

Considérant que l'embolie du système d'affectation a accentué et révélé l'opacité pour les familles et les enseignant·e·s de l'algorithme Affelnet gérant depuis plusieurs années l'affectation des élèves ;

Considérant que, malgré la volonté de la Ville de Paris d'intégrer des critères permettant de favoriser la mixité sociale dans les lycées parisiens, l'algorithme Affelnet aboutit de facto à des lycées « de niveau », incompatibles avec la mixité scolaire ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj et des élu·e·s du Groupe communiste et citoyen,

Émet le vœu que :

- La Maire de Paris interpelle le Rectorat sur la nécessité de créer de nouveaux postes d'enseignant·e·s dans les collèges et lycées parisiens afin d'éviter à la rentrée 2021 les mêmes déboires que ceux de la rentrée 2020, et de baisser le nombre d'élèves par classe ;
- La Maire de Paris interpelle le Rectorat afin que le traitement des demandes des familles soit réalisé dans les plus prompts délais ;
- La Maire de Paris plaide auprès du rectorat afin de redéfinir de nouvelles procédures d'affectation des élèves, plus transparentes et contraignant les établissements scolaires à réaliser la mixité sociale et scolaire en leur sein.